



Chancellerie d'État
Office de la communication

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Communiqué de presse de la Direction des travaux publics et des transports du 19 mai 2025

Le site du Campus Berne doit être assaini

Des PFAS ont été détectés sur le site où est actuellement construit le nouveau campus de la Haute école spécialisée bernoise, dans le quartier bernois de Weyermann Est. Par endroits, les niveaux de concentration dépassent nettement les valeurs maximales provisoires. Le site doit donc être assaini. Le canton de Berne et les CFF, respectivement maître d'ouvrage et propriétaire du terrain, évaluent actuellement la suite des opérations en concertation avec la Confédération. Cette pollution ne présente aucun danger pour l'environnement et la population.

Une forte concentration de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), des polluants qui ne se dégradent pas dans l'environnement, a été mesurée sur le chantier où est actuellement construit le Campus Berne. Ces substances ont été détectées lors de la rénovation des canalisations d'eaux mixtes à Ausserholligen, dans la partie nord du périmètre du campus. Le canton de Berne a alors demandé une analyse pour déterminer la présence de PFAS dans le sous-sol du site. Celle-ci a été confirmée au premier trimestre 2025. Les valeurs relevées sont largement supérieures à la valeur limite de 2,5 microgramme par kg fixée provisoirement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Une partie des matériaux d'excavation du chantier devra donc être soumise à un traitement et à un nettoyage spécifiques.

Pas de danger pour la population et l'environnement

Les niveaux mesurés ne présentent pas de danger pour la population. Les PFAS ne sont pas toxiques lors d'un contact direct, mais ces substances deviennent nocives lorsqu'elles s'accumulent dans l'organisme. Les végétaux, les animaux et les êtres humains en absorbent par le biais du cycle de l'eau et des denrées alimentaires. L'eau potable n'est pas concernée.

Un incendie survenu dans un dépôt de pneus en 1999 est à l'origine de cette pollution. Dans les années 1990, des mousses spéciales contenant des PFAS étaient employées pour lutter contre le feu. Leur recours n'était pas généralisé et se limitait essentiellement aux graves incendies impliquant des substances chimiques. Le projet de construction a permis de mettre en évidence la pollution du site et de déclencher l'assainissement requis.

Financement de l'assainissement garanti sur le principe

L'assainissement du site est nécessaire en raison de la forte charge de PFAS. Le canton et le propriétaire du terrain, les CFF, évaluent actuellement situation juridique et la procédure, en concertation

avec la Confédération. La quantité de matériaux à éliminer et les modalités d'élimination seront définies dans un plan d'assainissement. En cours d'élaboration par des spécialistes, il devrait être prêt d'ici à l'automne. Le financement de l'assainissement est indépendant de la réalisation du Campus Berne. La Confédération devrait assumer 40 % des coûts. Le solde sera à la charge des CFF et du canton (via le fonds pour la gestion des déchets).

Les répercussions sur le projet de construction dépendront des directives d'assainissement

L'assainissement aura un impact direct sur le projet de construction. Dès que l'OFEV et l'Office des eaux et des déchets (OED) auront édicté les directives, le maître d'ouvrage ajustera la logistique et le déroulement des travaux de construction du Campus Berne. Pour l'heure, il n'est pas possible de dire si le chantier prendra du retard car l'ampleur et le volume des matériaux d'excavation doivent d'abord être définis dans le cadre du plan d'assainissement.

L'OED est en contact étroit avec l'OFEV. La formulation des prescriptions contraignantes dans toute la Suisse pour les sous-sols pollués aux PFAS est du ressort de l'OFEV. Le traitement des PFAS n'a pas encore de réglementation uniforme en Suisse. Il s'agit d'une thématique relativement nouvelle.